



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 05 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la Salle Roger ROBERT sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1443-2021 : Mise à disposition de locaux supplémentaires au sein de la Mairie au profit du SIDEP du Mont Louvet :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat d'eau potable du Mont Louvet, est actuellement locataire de locaux dans l'enceinte de la Mairie et que suite à un recrutement, ce dernier aurait un nouveau besoin d'espace. Le Sidep demande à ce qu'un garage et un bureau lui soit loués, avec accès occasionnel à la salle de réunion et ce dès le 1^{er} janvier 2021.

Suite à ce nouveau besoin, Monsieur le Maire propose d'évaluer le prix cette location supplémentaire à 100€.

A L'UNANIMITE, les Conseillers Municipaux acceptent le montant proposé par Monsieur le Maire.

Une nouvelle convention sera établie dans ce sens à compter du 1^{er} janvier 2021.

1444-2021 : PLU de CHEPY – Détermination des zones réservées et protégées:

Monsieur le Maire, fait suite à la dernière réunion, organisée en date du 4 décembre dernier avec les services de la DDT, de la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, relative à la réalisation du PLU et informe les membres du Conseil Municipal sur le fait qu'ils doivent se prononcer sur la détermination de zones réservées et protégées au cœur du village.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée ce qui suit :

Sur les parcelles n°82 et n°84 d'établir un emplacement réservé de 20 m de profondeur sur 80m de long, côté rue Hubert BOULLEZ, afin de garder, dans un projet d'aménagement de cœur de village, un peu de verdure. De prévoir également un emplacement protégé sur la parcelle n°84, en remontant vers la Route Nationale avec une profondeur de 10 m (conf. le plan joint).

Sur les parcelles n°77 et n°82, longeant la rue Hubert BOULLEZ, de part et d'autre du carrefour avec le Chemin des vignes, de déterminer deux emplacements protégés sur 20 m de profondeur, dans la continuité de l'emplacement réservé.

De constituer un recul de 5 m, de part et d'autre de la chaussée « Chemin des vignes » (parcelles n°77-79-80-81 et 82) pour les constructions futures.

Sur cette présentation, appuyée du plan ci-joint, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTENT le projet dans son ensemble.

1445-2021 : Revalorisation des montants plafonds du RIFSEEP :

L'autorité territoriale propose au Conseil Municipal de revaloriser les montants plafonds du RIFSEEP qui comprend 2 parts, comme suit :

1. L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

CATEGORIE C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS / AGENTS SOCIAUX / ATSEM / OPERATEURS DES APS / ADJOINTS D'ANIMATION /	
	C1	8 200 €
	C2	2 000 €

1. Le complément indemnitaire annuel (CIA)

	Groupes	Plafonds CIA
CATEGORIE C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS / AGENTS SOCIAUX / ATSEM / OPERATEURS DES APS / ADJOINTS D'ANIMATION / ADJOINTS TECHNIQUES	
	C1	500 €
	C2	200 €

A l'unanimité, après avoir délibéré,
L'assemblée délibérante décide :

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
- d'instaurer le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget,

Questions diverses :

Devis divers :

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que la visite quinquennale de la Salle Roger ROBERT est prévue pour cette fin d'année et qu'il convient de refaire quelques travaux.

Des devis ont été établis comme suit :

Remplacement des blocs de sécurité :

1 160.47€ TTC de fournitures (HAEZEBROUCK) + 396€ TTC de main d'œuvre (VIGNOT Damien).

Ravalement de la façade suite à des infiltrations :

8 425.20€ TTC (Ets COULEUR façade).

Il est également envisagé, toujours pour des raisons de conformité, de s'équiper d'une cuve de ravitaillement de 200 litres afin de stocker le carburant aux ateliers :

654.72€ TTC (Ets ROCHA).

Et d'une nouvelle échelle 3 pans.

Des devis comparatifs seront demandés avant de valider ces futurs achats.

Food-truck :

Une demande pour l'installation d'un food-truck sur la place de la salle des fêtes a été adressée à la Mairie.

Ce projet demeure encore à l'étude et la personne à l'initiative de ce projet devrait proposer des plats typiquement régionaux et anciens.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Conseillers leur avis sur la possibilité d'établir une convention telle qu'elle fut proposée, il y a quelques temps, lors de la venue du pizzaiolo. La majorité des Conseillers répondent favorablement à ce projet.

Distribution des colis de Noël en faveur des personnes de plus de 80 ans :

La situation de crise sanitaire actuelle met à l'arrêt toutes les manifestations et activités qui étaient programmées par la Commune et l'ASCJ. Afin de rompre un peu la morosité actuelle et de compenser l'annulation du repas des séniors, les Conseillers Municipaux et les membres de l'ASCJC ont eu la belle initiative de distribuer, entre Noël et jour de l'An, des colis gourmands aux habitants âgés de plus de 80 ans résidant à Chepy. Il leur a été réservé un très bon accueil et ce fut un ravissement pour tout le monde !!!

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h45.

Fait à Chepy, le 18 janvier 2021

Le Maire,

J. ROUSSINET